

COPIE 7380

EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribunal
de Commerce de NANTES

Département de LOIRE-ATLANTIQUE

Requête conjointe à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NANTES

Déposé au Greffe

le 2 AOUT 2012
sous le N° 8859
RCS N° 78755

LES SOUSSIGNES :

✚ Monsieur Ludovic BOUCHEREAU,

Agissant tant en qualité de Gérant de la Société **B.L.E.**, Société A Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 8 000 euros dont le siège social est situé à LA CHAPELLE BASSE MER (44450) – Lieudit Salem – 12 Chemin du Guihoulet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 495 041 873,

✚ Monsieur Philippe ABLINE,

Agissant tant en qualité de Gérant de la Société **ABLINE PHILIPPE**, Société A Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 10 758 euros dont le siège social est situé à SAINT JULIEN DE CONCELLES (44450) – 3 Impasse du Château, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 434 666 186,

Ont l'honneur de vous solliciter, Monsieur le Président, afin de bien vouloir désigner un ou plusieurs Commissaires à la fusion chargés :

- conformément aux articles L. 236-10 et L. 236-23 du Code de commerce, **d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir** entre la société B.L.E., société absorbante, et la société ABLINE PHILIPPE, société absorbée ;
- et, conformément aux articles susvisés et aux articles L. 223-9 et L. 223-33 du Code de commerce et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967, **d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion** à la société B.L.E., société absorbante, par la société ABLINE PHILIPPE, société absorbée.

Une note annexe décrivant l'opération projetée et les sociétés absorbante et absorbée est jointe à la présente requête.

A LA CHAPELLE BASSE MER

Le 25 juillet 2012

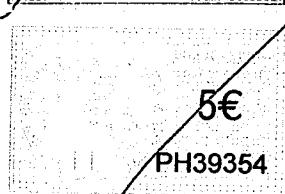
Pour la société B.L.E.

Monsieur Ludovic BOUCHEREAU



Pour la société ABLINE PHILIPPE

Monsieur Philippe ABLINE



.....

1

ORDONNANCE

Nous, Guy LEZIER, Président du Tribunal de Commerce de NANTES, assisté de Maître Marielle MONTFORT, Greffier,

Vu la requête qui précède,

Vu les articles L 236-23, R 223-6, R 225-7, R 236-6 du Code de Commerce,

Désignons la société BDO FIDEA, représentée par Monsieur Louis-Marie BOULEAU, 12, boulevard Hoche BP 22 85201 FONTENAY LE COMPTE, en qualité de commissaire à la fusion chargé d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société B.L.E., société absorbante, et la société ABLINE PHILIPPE, société absorbée et d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société B.L.E. par la société ABLINE PHILIPPE.

NANTES, le 30 juillet 2012

Le Greffier,
Marielle MONTFORT

Le Président,
Guy LEZIER

Pour copie conforme



